

CONSEIL MUNICIPAL**Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2013 à 20h30**

Présidence	M. D. Nicole
Présents	Mmes C. Di Stasi, J. Malbaski MM. F. Baroz, Y. Bischofberger, C. Brülhart, E. Fillet, T. Hunziker, L. Luisoni, F.-R. Mahrer, B. Riedweg
Excusées	Mmes C. Chiriatti, A. Mathys, R. Selitrenny Flores
Absents	Mme V. Tersen MM. C. de Meyer, R. Madarasz

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 16 mai et 13 juin 2013
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de Commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Nomination des Présidents et vice-Présidents du local de vote pour l'année 2014
7. Agenda 21 participatif, présentation
8. Propositions individuelles et questions

1. Approbation des procès-verbaux des séances du 16 mai et 13 juin 2013

Procès-verbal du 16 mai 2013 :

Page 5, point 9, 16^{ème} ligne, Monsieur Mahrer souhaite que l'on remplace «informe» par «souligne».

Page 5, point 9, 33^{ème} ligne, Monsieur Nicole informe qu'il faut remplacer, «ne matière» par «en matière».

Page 5, point 9, 8^{ème} ligne, Monsieur Luisoni souhaite que l'on remplace «intra conseil-municipal» par «mixte».

Ces remarques étant prises en compte, le procès-verbal du 16 mai 2013 est accepté par 10 voix, soit à l'unanimité.

Procès-verbal de la séance du 13 juin 2013 :

Page 2, 12^{ème} ligne, Monsieur Luisoni fait remarquer que la phrase «Il a été constaté que la proximité et la taille inquiète énormément, mais aussi l'intégration paysagère : une présentation avec des arbres séculaires qu'aucun d'entre cette séance ne verra » n'est pas très claire et souhaite qu'elle soit remplacée par «Une présentation modélisée avec des arbres séculaires est trompeuse, alors qu'aucun d'entre nous ne vivra assez longtemps pour les voir, en vrai, à ce stade de végétation».

Page 3, point 1, 34^{ème} ligne, Monsieur Nicole demande que l'on remplace «si l'on » par «si on est pris en otage dans cette affaire».

Ces remarques étant prises en compte, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2013 est accepté par 10 voix, soit à l'unanimité.

2. Communications du Bureau

Monsieur le Président lit à l'Assemblée la lettre de Monsieur Fabrice Wassmer destinée au comité de la fête artisanale, envoyée au Conseil municipal pour information.

Monsieur le Maire ajoute que la fête de l'Artisanat étant une manifestation privée, la Mairie ne souhaite pas s'immiscer dans cette affaire.

En qualité de Président du Bureau, Monsieur Nicole souhaite remercier les organisateurs de la sortie des aînés qui a eu lieu le lundi 23 septembre 2013, qui était une très belle réussite.

3. Communications de la Mairie

Le Président passe la parole à Monsieur le Maire.

Parcelles Brolliets

Suite à l'entrée en force des délibérations pour l'acquisition des parcelles du périmètre « Brolliets », l'Exécutif a pris contact avec les propriétaires concernés. Ces contacts ont abouti sur 2 résultats très différents :

- Des promesses d'achat-vente ont été signées avec les propriétaires des parcelles 1019 et 684, qui deviendront effectives dès l'entrée en force du déclassement. Ces promesses ont été signées au nom de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement;
- Un avis de droit a été demandé à Maître Wisard concernant les parcelles 303 et 313, pour lesquelles la propriétaire a déjà signé, devant notaire, une promesse de vente avec un promoteur. Cette signature faite pendant le délai référendaire avant l'entrée en force des délibérations, pourrait permettre au promoteur de contourner la loi sur les zones de développement et donc le droit de préemption.

Monsieur le Maire tiendra informé les Conseillers de la suite des démarches, tant au niveau juridique qu'auprès du Département de l'urbanisme, qui a demandé des études complémentaires pour entrer en matière sur la demande de déclassement de la commune.

Avec les deux promesses signées, la commune et la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement maîtrisent plus de la moitié du périmètre.

Etablissements pénitentiaires

Suite au Conseil municipal extraordinaire du 13 juin 2013, et à l'adoption de résolutions concernant les établissements pénitentiaires, l'Exécutif a immédiatement informé le Conseil d'Etat des revendications de la commune.

Comme seule réponse, le Conseil d'Etat a informé la Mairie, en primeur, du dépôt d'un Projet de loi demandant l'ouverture d'un crédit d'investissement pour Brenaz 2 et d'un crédit d'étude pour la construction et le fonctionnement d'un futur établissement pénitentiaire fermé nommé «Pré-Marquis».

A la lecture de ce projet de loi, l'Exécutif a pu constater que le dossier déposé était celui présenté par Monsieur Maudet lors de la séance publique du 5 juin 2013. Les détails avaient été transmis au Conseillers municipaux dans le communiqué du Maire du 28 août 2013.

Monsieur le Maire a sollicité et obtenu une rencontre avec les deux Conseillers d'Etat, Messieurs Maudet et Longchamp afin de leur signifier son mécontentement.

Depuis, le Grand Conseil a renvoyé ces projets de loi à la commission des travaux, qui a accepté d'auditionner la commune. Une délégation composée de l'Exécutif communal, au complet, et du Président de la commission d'aménagement s'est rendue mardi 24 septembre 2013 à l'Hôtel-de-Ville pour présenter la position de la commune comme elle ressort des résolutions du Conseil municipal.

Par ailleurs, il faut savoir que certaines associations semblent se mobiliser contre ces projets.

Plan directeur cantonal 2030

Le Grand Conseil, lors de sa séance du 20 septembre 2013, a voté le plan directeur cantonal 2030. La version approuvée est beaucoup plus favorable que celle qui avait été présentée au Conseil municipal. Les zones à déclasser n'ont certes pas disparu des cartes, mais le potentiel de logements et de places de travail réalisable à l'horizon 2030 (soit à l'échéance du nouveau plan directeur) a été ramené à 550 logements et 150 emplois au lieu de 1'700 logements et de 500 emplois à plus long terme.

Ces nouvelles données permettent de desserrer la pression que faisait peser l'extension des communaux d'Ambilly sur l'aménagement du territoire de la commune.

Hutins

La Mairie a reçu les représentants des projets de constructions du quartier des Hutins.

Depuis cet été, les promoteurs se sont séparés et développent chacun un projet différent, mais qui fera partie d'un ensemble.

Une communication a été transmise à la population donnant les informations en possession de la commune, pour acquérir les logements destinés à la vente sur ce périmètre. Un bureau a déjà commencé la vente, tandis que le second attend que les prix soient validés par l'office du logement de l'Etat de Genève avant de mettre les appartements en vente, d'après les dires des promoteurs.

Chaque bureau a déposé une demande d'autorisation de construire complémentaire, coordonnée entre les deux bureaux, apportant ainsi toute une série de modifications sans dénaturer l'ensemble du projet, les positions des immeubles, les toitures, l'accès au parking souterrain restant les mêmes. Les principales modifications concernent les parties souterraines, notamment le bac de rétention, ceci suite aux études menées afin que celui-ci rentre dans le cadre du crédit voté par le Conseil municipal. Le chantier devrait s'ouvrir cette année encore et les appartements devraient être habitables d'ici à l'été 2016.

Chantier rue de Graman

Les travaux de modification de la rue de Graman entre la rue de Frémis et la route de Presinge devraient obtenir l'autorisation de construire ces prochains jours.

Pour mettre en œuvre ce chantier, des mesures de circulation devront être prises, à savoir :

- La fermeture du tronçon au trafic individuel,
- La création d'un giratoire provisoire sur la route de Jussy pour permettre un accès plus aisé depuis la route des Brolliets.

Le bureau Ribi avait identifié ces mesures comme étant l'objectif à terme pour une meilleure fluidité de la circulation dans le village et surtout limiter le trafic pendulaire. La période du chantier va permettre à la commune de faire un test grandeur nature de l'impact de ces mesures.

Une information spécifique sera adressée à la population avant l'ouverture du chantier.

TPG – ligne 31

L'Exécutif a sollicité une rencontre avec les TPG et la DGM pour améliorer la desserte du village par les transports publics.

Les demandes suivantes ont été entendues et devraient être effectives lors du changement d'horaire de décembre 2013 :

- Diminution du nombre de passage de la ligne 31 par Champ-Dollon, (limité aux horaires de visites),
- Diminution du temps de « pause » du 31 à l'arrêt Puplinge-Mairie afin de diminuer les risques encourus par les autres utilisateurs de la chaussée à cet endroit.

Location hangar

Comme l'Exécutif s'était engagé auprès des propriétaires lors de la signature de la promesse d'achat de la parcelle des hangars, la commune est devenue locataire d'une partie du hangar derrière la poste suite au départ anticipé du locataire actuel.

Les 300 m² à disposition ont permis de déplacer la plus grande partie du local de la voirie. Cela diminue fortement le nombre de passages des employés de la voirie à travers le préau de l'école et permet d'aborder avec plus de sérénité l'ouverture prochaine du chantier de la crèche.

Cela a un coût, CHF 18'000.-, pour la période allant du 1^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013, qui apparaîtra en dépassement de la rubrique 6200.316.00 lors du vote des comptes 2013.

Voie de bus route de Puplinge

La commune s'était opposée, lors de l'enquête technique, et avait préavisé défavorablement la demande en autorisation de construire à la réalisation d'une voie de bus à la sortie de la route de Puplinge sur la route de Jussy.

Le Canton est sur le point de passer outre cette opposition en acceptant la réalisation de l'ouvrage. En effet, cette voie de bus devait s'accompagner d'un feu prioritaire pour permettre un accès aisé du bus sur la route de Jussy. Or, nous avons appris dernièrement que ce feu prioritaire devrait être remplacé par un feu robinet limitant l'arrivée des véhicules de la route de Jussy sur la route de Mon-Ideé.

Si ce projet va de l'avant tel que Monsieur le Maire l'a décrit, la commune déposera un recours contre l'autorisation de construire, car sa mise en œuvre signifiera une augmentation inacceptable du trafic dans les villages de Puplinge et Choulex, et ce dans le but de contourner le feu sur la route de Jussy. Ceci est significatif des problématiques présentées qui seront occasionnées par les constructions des communaux d'Ambilly.

Point de collecte Cornière

Les travaux de réalisation de ce nouveau point de collecte ont débuté le 25 septembre 2013 et devraient durer 3 à 4 semaines.

Ce nouveau point permettra la récupération du papier, du pet, de l'alu-fer blanc et du verre. Une benne enterrée sera aussi destinée aux ordures ménagères, ce qui supprimera les containers de l'immeuble à cet endroit.

Monsieur le Maire remet la parole à Monsieur Gérard Garnier, Adjoint.

Appartement Mairie

Madame Carrel, locataire d'un appartement de fonction au-dessus de la Mairie a déménagé à la mi-septembre 2013.

Son départ permet de lancer la transformation de la Mairie dans le même temps que les travaux prévus pour les salles communales.

La réalisation de ces chantiers de manière simultanée devrait permettre de limiter les nuisances dans le temps et d'obtenir des économies d'échelle.

Une ouverture de marché public sera publiée d'ici la mi-octobre 2013 pour sélectionner le mandataire en charge de ces travaux.

Crèche

Suite à une procédure ouverte de marché public, L'Exécutif a sélectionné un mandataire pour la réalisation de la crèche communale.

A l'issue du délai de recours, le bureau retenu pourra lancer les soumissions auprès des entreprises dans le but d'ouvrir le chantier au cours du premier semestre 2014.

Monsieur Garnier transmet la parole à Monsieur Nicolas Nussbaum, Adjoint.

Budget 2014

Le projet de budget 2014 sera finalisé à la fin du mois. L'Exécutif suggère aux Présidents de commissions de fixer des séances pour l'examen des éléments budgétaires qui les concernent dès le début du mois d'octobre 2013.

Ces travaux doivent être réalisés avant la séance de la commission des finances qui est fixée au lundi 28 octobre 2013.

Statuts du personnel

Les statuts du personnel de la commune datent de 1976 et n'ont pas été remis à jour depuis. Il est grand temps d'adapter ce document à la pratique et au monde du travail actuel.

L'entrée en vigueur du nouveau règlement de la caisse de retraite des communes genevoises et l'obligation pour les statuts de la commune d'être concordants avec celui-ci incite l'Exécutif à associer des représentants du Conseil municipal et à proposer la création d'une commission ad-hoc composée de 5 membres représentant le Conseil municipal, le personnel et l'Exécutif.

L'objectif temps de ce dossier est de voter au début de l'année 2014 les nouveaux statuts du personnel de la commune. Cela impliquera quelques séances de travail de novembre 2013 à février 2014.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers municipaux que 2 membres siègent dans cette commission. Le personnel sera lui aussi représenté par 2 membres. L'Exécutif aura un rôle d'arbitre si les discussions débouchent sur une impasse.

Monsieur le Maire sollicite que la désignation des deux représentants soit mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

4. Communications des Présidents de Commissions

Monsieur Luisoni, Président de la commission de l'aménagement, informe que lors de l'intervention des représentants de la commune dont il faisait partie, le 24 septembre 2013 auprès de la commission des travaux du Grand-Conseil, la présentation de Monsieur le Maire était très bien faite. Cette séance a été positive et un échange d'informations a pu être fait. Il est demandé que cette présentation soit disponible sur le site internet de la commune afin que tout un chacun puisse en prendre connaissance.

Monsieur Mahrer demande quelle est la communication de la commune, auprès de ses voisins, pour faire connaître sa démarche. Monsieur le Maire répond que toutes les communes avoisinantes seront relativement contentes d'avoir cette problématique ailleurs que chez elles. Monsieur Mahrer doute de cette manière de penser. Il ajoute qu'aujourd'hui la commune a peut-être l'opportunité de faire passer un message pour dire à ces communes avoisinantes «aujourd'hui vous comprenez ce que nous faisons et demain nous comprendrons ce que vous ferez».

Monsieur Luisoni, Président de la commission de l'aménagement, informe qu'au sujet du concours de la place du village, 8 projets ont été reçus. Un jury a été composé et se réunira le 8 octobre 2013 afin d'apprécier ces projets. Il y aura ensuite une cérémonie le 31 octobre 2013, à l'issue du Conseil municipal, afin d'honorer les lauréats et prendre connaissance de ces plans. La commune prendra ensuite une décision, par rapport à ces plans, pour la réalisation des travaux.

5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

L'Association des communes genevoises a pris huit décisions sujettes au droit de veto des Conseils municipaux. Ces décisions sont lues à l'Assemblée.

Par 10 voix pour, soit à l'unanimité, le municipal ne souhaite pas faire valoir son droit de veto.

6. Nomination des présidents et vice-présidents du local de vote pour l'année 2014

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, par 10 voix, soit à l'unanimité, de proposer à la Chancellerie, pour toutes les opérations électorales qui se dérouleront en l'an 2014, les personnes suivantes pour le local de vote de Puplinge :

Président	M. Thomas HUNZIKER
Suppléant du Président	M. Diego VIGNUDA
Vice-Président	M. Eric FILLET
Suppléante du Vice-Président	Mme Claudine CHIRIATTI

7. Agenda 21 participatif, présentation

Monsieur Luisoni prend la parole et présente à l'Assemblée l'Agenda 21 sous forme de PowerPoint. Les personnes intéressées à faire partie de cette commission ad-hoc qui se réunirait 3 fois d'ici le début de l'année 2014 pour la mise en place peuvent s'inscrire auprès du secrétariat de la mairie d'ici au 31 octobre 2013.

Monsieur Nussbaum demande s'il serait possible d'obtenir des soutiens d'organismes cantonaux ou autres. Monsieur Luisoni répond qu'effectivement des organismes existent, notamment la Confédération qui octroie des subventions, dans le cadre de la mise en place d'un Agenda 21, mais elle dépend un peu de la part financière qu'investit la commune dans ce projet.

Monsieur Fillet demande à Monsieur Luisoni s'il peut déjà donner des exemples concrets. Monsieur Luisoni fait référence à la construction de la crèche, du lieu d'accueil pour les jeunes, des plantages villageois au sein de la commune. Agenda 21 peut toucher tous les projets et événements que l'on a aujourd'hui et qui sont gérés par l'Exécutif communal.

10. Propositions individuelles et questions

Monsieur Luisoni est surpris que la prise de position du TCS, par rapport au plan directeur cantonal 2013, soit publiée sur CMnet. Il estime que si l'on publie la prise de position du TCS, il faut également mettre les autres prises de positions qui sont tout aussi intéressantes. Monsieur Garnier répond que seule celle du TCS a été publiée car l'on n'en a pas reçu d'autres. Monsieur Marti suggère que l'on se limite aux positions de la commune, du Législatif ou de l'Exécutif ainsi que les documents venant du canton.

Monsieur Hunziker revient sur la parcelle des hangars et demande quelle est la surface du hangar loué par la commune. Monsieur Marti répond qu'elle représente environ 1000m². Il ajoute qu'il n'est pas prévu que des parties de ce hangar soient louées. Monsieur Hunziker informe que l'Association Peclot13 s'en va de ses locaux à Thônex et demande si l'on ne pourrait pas ouvrir nos portes à cette Association au sein notre commune. Cela permettrait à certains jeunes de recouvrir à une activité et promouvoir le vélo au sein de Puplinge et ce également dans l'idée de l'Agenda 21.

Monsieur Bischoffberger fait une brève présentation de l'Association Peclot13. Il ajoute que suite à un événement dramatique au sein de l'antenne de Thônex et une situation liée, cette antenne va fermer. Il pourrait obtenir le stock des pièces de cette Association. Bien sûr il ne s'agirait pas de Peclot13 mais de la création d'une nouvelle Association. Ceci dans la mouvance de l'Agenda 21. Cela permettrait une activité sociale, écologique, qui créerait une animation pour la tranche d'âge «laissée pour compte au sein de la commune», selon lui. Si un projet murissait, il se demande s'il y aurait la possibilité d'utiliser une partie du hangar. Monsieur Marti est favorable à cette idée mais souhaite connaître les besoins de manière précise par un projet concret. Ainsi, il pourrait proposer d'autres solutions de locaux. En effet, le hangar est un local brut, non chauffé et sans commodités.

Monsieur Nicole demande ce que deviennent les locaux de la voirie. Monsieur Marti répond que ces locaux ne sont de loin pas vides et sont destinés à l'école. Concrètement le hangar est une situation transitoire puisque la commune sera propriétaire du terrain sur lequel est le hangar d'ici deux ans et à cet effet aura des projets pour ce terrain.

La Présidente déclare la séance close. Il est 22 heures 15.

Le Président :

Didier NICOLE

Le Vice-président :

Thomas HUNZIKER

Le Secrétaire :

Patrick ARTER

Puplinge, le 26 septembre 2013